

DESCRIPTION DES RUBRIQUES DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE



Afin de renseigner les personnes souhaitant proposer des articles au comité de rédaction de *Pédagogie collégiale*, ce dernier a formulé une courte description de chacune des rubriques de la revue.

À titre d'information, notez que, parmi les quatre parutions annuelles de la revue, se trouve généralement un dossier thématique où, dans un même numéro, est publiée une série d'articles abordant un même thème. C'est le comité de rédaction qui détermine le sujet de chacun des dossiers thématiques et qui propose divers angles possibles pour couvrir la thématique. L'appel d'articles pour ce dossier survient habituellement en octobre, avec date de tombée en janvier et publication en mai. Le comité peut également, de façon exceptionnelle, décider de publier un dossier transversal, c'est-à-dire une série d'articles portant sur un même thème, publiés dans des numéros consécutifs.

PRATIQUE PARTAGÉE

Article rédigé sous forme de récit d'expérience professionnelle mettant en lumière le contexte, l'action réalisée, l'analyse du processus suivi et les résultats obtenus. Propose aussi des pistes de transfert et des idées permettant d'entrevoir comment des collègues pourraient adapter la pratique à leur contexte.

Visé à susciter des échanges et des réflexions dans une perspective d'amélioration et de développement des pratiques professionnelles liées à l'enseignement collégial.

Ce type d'article doit compter au maximum 4 000 mots. Ce nombre inclut les références bibliographiques, les notes de bas de page et les courtes notices biographiques, d'ordre professionnel, pour chacun des auteurs (maximum de 80 mots par notice). [Cliquez ici pour consulter les conseils de rédaction associés à la production d'un compte rendu de pratique partagée.](#)

RECHERCHE EN ÉDUCATION

Article de vulgarisation scientifique présentant les résultats d'une recherche en éducation (ou dans d'autres domaines, pour autant que les résultats de la recherche en question soient susceptibles d'améliorer la qualité de l'enseignement collégial ou des pratiques qui sont liées à celui-ci). Fait aussi état de pistes d'action que ces résultats suggèrent. Visé à faire connaître les fruits d'une recherche et à suggérer comment tenir compte de ces derniers d'un point de vue professionnel. [Cliquez ici pour obtenir les conseils de rédaction associés à la production d'un article de vulgarisation scientifique.](#)

Ce type d'article doit compter au maximum 4 000 mots. Ce nombre inclut les références bibliographiques, les notes de bas de page et les courtes notices biographiques, d'ordre professionnel, pour chacun des auteurs (maximum de 80 mots par notice).

RÉFLEXION PÉDAGOGIQUE

Article de fond traitant, par exemple, des finalités de l'enseignement collégial, de stratégies pédagogiques, de la population étudiante ou de la situation d'un corps professionnel constitutif du milieu. On y trouve une réflexion appuyée sur des faits ainsi que sur des sources théoriques. Visé à susciter des échanges et des discussions sur des sujets ou des enjeux déterminants pour les personnes œuvrant dans le milieu collégial.

Ce type d'article doit compter au maximum 4 000 mots. Ce nombre inclut les références bibliographiques, les notes de bas de page et les courtes notices biographiques, d'ordre professionnel, pour chacun des auteurs (maximum de 80 mots par notice).

ENTREVUE

Article rédigé sous la forme d'une entrevue et présentant le résultat d'une rencontre ou d'un échange ayant eu lieu entre l'auteur et une ou plusieurs personnes issues du domaine de l'enseignement collégial. Porte sur des pratiques pédagogiques ou professionnelles liées au milieu collégial ou sur tout autre thème qui serait étroitement associé à ce milieu. Vise à donner la parole à un praticien ou à un professionnel, pour qu'il présente ses pratiques, ses observations sur celles-ci, ou encore toute autre réflexion relative à l'enseignement ou au milieu collégial.

Ce type d'article doit compter au maximum 2 500 mots. Ce nombre inclut les éventuelles références bibliographiques et notes de bas de page ainsi qu'une courte notice biographique, d'ordre professionnel, de la personne interviewée.

RESSOURCES

Article présentant des renseignements utiles et actuels pour les personnes œuvrant dans le domaine de l'enseignement collégial, qu'ils soient liés à des organismes, à des sites, à des documents, etc. Ce qui fait l'objet de l'article doit être récent, actualisé ou peu connu.

Ce type d'article doit compter au maximum 2 000 mots. Ce nombre inclut les références bibliographiques, les notes de bas de page et les courtes notices biographiques, d'ordre professionnel, pour chacun des auteurs (maximum de 80 mots par notice).

SUGGESTION DE LECTURE

Court compte rendu critique d'un livre qui traite d'éducation et qui se veut pertinent pour les personnes œuvrant au collégial. Vise à attirer l'attention sur un ouvrage récent, jugé digne d'être lu par un grand nombre de ces personnes. Présente à la fois des renseignements objectifs et un jugement critique relativement à l'ouvrage dont on recommande la lecture.

Ce type d'article doit compter au maximum 1 500 mots. Ce nombre inclut les références bibliographiques, les notes de bas de page et les courtes notices biographiques, d'ordre professionnel, pour chacun des auteurs (maximum de 80 mots par notice).

LIBRE OPINION

Court article présentant l'avis qu'ont une ou plusieurs personnes sur un aspect précis de l'actualité qui influence la recherche ou les pratiques professionnelles relatives au milieu collégial. Nécessairement subjectif, ce type de texte est bien argumenté. Apporte un nouvel éclairage sur une question et favorise l'approfondissement de cette dernière, dans le respect des personnes et des organismes qu'elle implique. Les opinions exprimées dans un tel article sont assumées par les auteurs, et non par la revue, son comité de rédaction ou son éditeur, l'AQPC.

Ce type d'article doit compter au maximum 2 000 mots. Ce nombre inclut les références bibliographiques, les notes de bas de page et les courtes notices biographiques, d'ordre professionnel, pour chacun des auteurs (maximum de 80 mots par notice).

COLLÈGE ET SOCIÉTÉ

Article présentant des renseignements ou une réflexion qui débordent du cadre strictement collégial, mais qui ont une incidence sur ce dernier. Vise à mettre en lumière certains liens qui existent entre la vie collégiale et une réalité extérieure aux collèges ou aux étudiants, par exemple, ou encore à présenter des faits de société qui orientent ou qui devraient orienter le travail réalisé dans les établissements de cet ordre d'enseignement. Un tel article transmet surtout des informations objectives, à défaut de quoi il pourrait être classé dans la rubrique « Libre opinion ».

Ce type d'article doit compter au maximum 3 000 mots. Ce nombre inclut les références bibliographiques, les notes de bas de page et les courtes notices biographiques, d'ordre professionnel, pour chacun des auteurs (maximum de 80 mots par notice).